

Un tour au Haras de Jardy



Une randonnée proposée par Netra

Dédié aux sports équestres, le Parc départemental du Haras de Jardy est ouvert à tout public. Au départ de Marnes-la-Coquette, qui porte bien son qualificatif, cette courte promenade propose de parcourir les allées de ce parc et les chemins de la Forêt de Fausses-Reposes avoisinante.

Durée	1h 35	Difficulté	Facile
Distance	5,04 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	41 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	41 m	Commune	Marnes-la-Coquette (92430)
Point haut	178 m		
Point bas	137 m		



Trace n° 357112

Description

Départ de la mairie de [Marnes-la-Coquette](#) (juste à côté de l'église). Plusieurs parkings à proximité.

Balisage Rouge et Blanc

(D/A) Face à la mairie (ou à l'église), partir à droite (Ouest) et suivre le GR®1 dans la Rue Schlumberger. Au feu tricolore, prendre à droite la D407 (Rue Yves Cariou) en direction de Garches. Suivre cette route sur son trottoir de gauche, virer à gauche et aller entre deux murs de propriété.

(1) Dans un virage à droite et avant le panneau de sortie de Marnes-la-Coquette, quitter la route et prendre à gauche à angle aigu un large chemin. Ignorer tout de suite un départ sur la droite, monter le long d'un mur à main gauche et effectuer une courbe à droite. Aux différentes croisements, continuer toujours tout droit avec le GR®.

Balisage Jaune

Au Croisement des Ormes, tourner à gauche dans un large chemin (laisser le GR® aller tout droit). Au croisement suivant, continuer tout droit.

Sans balisage

Au croisement suivant (Carrefour du Haras), tourner à droite.

(3) Franchir la grille d'entrée du Parc départemental du Haras de Jardy. À la fourche qui se présente immédiatement, suivre à gauche l'allée cimentée. Après quelques mètres, au croisement en T (plan), obliquer à droite et longer un vaste pâturage à chevaux à main gauche. Au croisement suivant, continuer tout droit, passer une barrière forestière et aller entre deux zones de pâturage ou de parcours de compétition équestre. Demeurer sur l'allée sableuse principale.

Au croisement situé juste après un pigeonnier en bois côté gauche (panneau d'information), continuer tout droit. Passer une nouvelle barrière forestière et contourner par la gauche une rotonde face aux bâtiments principaux des haras.

(4) À l'angle du bâtiment, tourner à gauche et longer un pâturage à main gauche. Dépasser à main droite des boxs situés à quelque distance. Au bout de l'allée (plan), virer à gauche et longer la clôture à main droite. Quand l'allée cimentée s'incurve à gauche, la quitter et tourner à droite à angle aigu, laisser le Pavillon de la Faisanderie (petite maison en fait) à main droite.

Balisage Jaune

(5) Franchir la grille pour sortir du parc, ignorer un départ de sentier tout de suite sur la gauche (le sentier sur la droite est obstrué) et continuer tout droit (Sud-Sud-Est) jusqu'à un petit parking en bordure de route. Suivre à gauche au bout du parking un sentier en sous-bois. Au croisement qui se présente (parcelle n°38), continuer tout droit. Au croisement suivant (parcelle n°50), continuer tout droit sur le PR®4 (ignorer le balisage Jaune du PR®5 sur le large chemin perpendiculaire).

Sans balisage

(6) Au croisement suivant (toujours parcelle n°50), ignorer la flèche Jaune qui invite à partir à droite et continuer en face sur une allée cavalière. Croiser le Chemin des Boeufs (goudronné) et continuer tout droit dans une rue avec le mur du Parc de Marnes à main gauche. Au carrefour, prendre la 2^{ème} rue à droite vers [Ville-d'Avray](#).

Balisage Rouge et Blanc + Jaune

Suivre l'Avenue Thierry et, à la hauteur des n°s 31-35, prendre à gauche la Rue Neuve Thierry. Aller tout droit et noter plus loin que la rue s'appelle désormais Rue Jean Minaud (nous sommes passés à Marnes-la-Coquette). Avant la fin de la rue, suivre la flèche routière et prendre à gauche la Rue Gabriel Sommer. Passer au chevet de l'église. À l'angle de l'église, quitter la rue par la droite, traverser un petit square entre la mairie et l'église et retrouver la Place de la Mairie (D/A).

Points de passage

D/A Marnes-la-Coquette - Place de la Mairie
N 48.830435° / E 2.177599° - alt. 137 m - km 0

1 Départ de chemin
N 48.832063° / E 2.171342° - alt. 142 m - km 0.63

2 Carrefour des Ormes
N 48.830686° / E 2.165416° - alt. 166 m - km 1.18

3 Haras de Jardy - Entrée
N 48.828627° / E 2.164502° - alt. 168 m - km 1.49

4 Haras de Jardy
N 48.826144° / E 2.153435° - alt. 178 m - km 2.4

5 Haras de Jardy - Sortie
N 48.824922° / E 2.161321° - alt. 175 m - km 3.2

6 Croisement de chemins
N 48.824735° / E 2.169638° - alt. 169 m - km 3.92

D/A Marnes-la-Coquette - Place de la Mairie
N 48.830435° / E 2.177594° - alt. 137 m - km 5.04

Informations pratiques

De bonnes de sport suffisent pour cette randonnée qui emprunte des rues, des allées cimentées et des chemins de bonne tenue.

Horaires d'ouverture du parc : de 7h00 à 23h00 (21h00 le week-end).

Comme dans beaucoup d'espaces verts à proximité de Paris, le terrain doit être partagé avec de nombreux usagers : autres promeneurs, coureurs à pied, cyclistes, cavaliers, ... Un minimum d'attention et de courtoisie sont de mise.

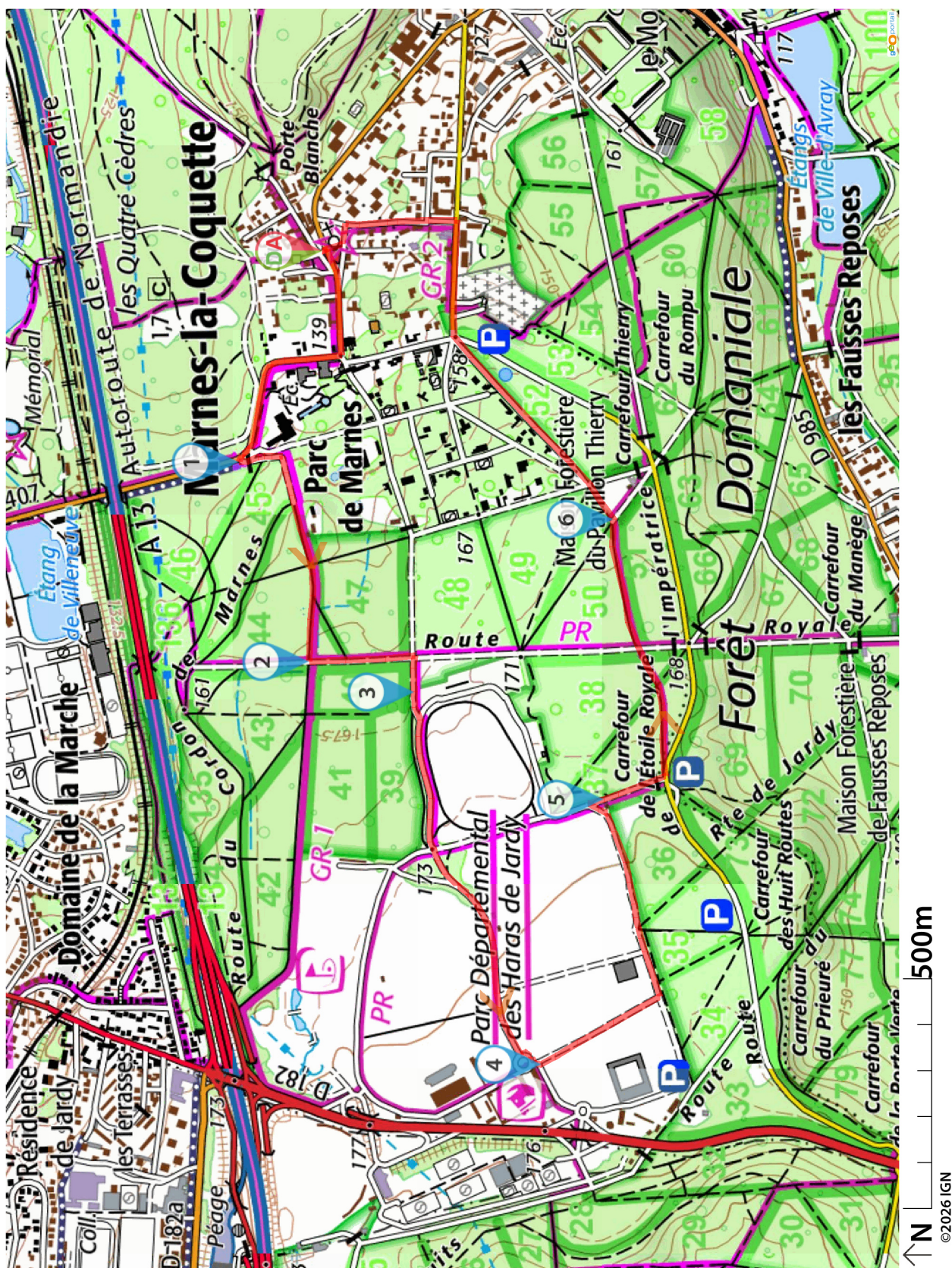
Randonnée effectuée une dizaine de fois par l'auteur, avec diverses variantes, la dernière le 17 avril 2017.

À voir

- [Parc départemental du Haras de Jardy](#), entre (3) et (5).
- Église Sainte-Eugénie (XIXe) à Marnes-la-Coquette (D/A).
- Fontaine entre l'église et ma mairie de Marnes-la-Coquette(D/A).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-un-tour-au-haras-de-jardy/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

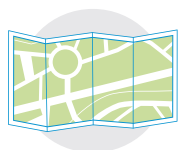
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



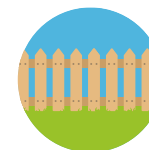
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



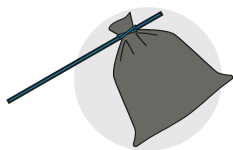
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.